

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

Session 2017

Concours d'Animateur territorial



**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Côte
d'Or**

16-18 Rue Nodot
CS 70566

21005 DIJON Cedex

Tél: 03 80 76 99 76

Fax: 03 80 76 99 80

Courriel: cdg21@cdg21.fr

Sommaire

1 | PRESENTATION DU CONCOURS

- ORGANISATION
- NOMBRE DE POSTES OUVERTS
- CALENDRIER
- MODALITES D'INSCRIPTION

2 | CANDIDATS

- CONDITIONS DE PARTICIPATION
- ORIGINE GEOGRAPHIQUE
- REPARTITION FEMMES/HOMMES
- NIVEAUX DE DIPLOMES
- TAUX DE PRESENCE, D'ADMISSIBLES ET DE LAUREATS

3 | NATURE ET DEROULEMENT DES EPREUVES

- DEROULEMENT DES EPREUVES ECRITES
- DEROULEMENT DES EPREUVES ORALES
- JURY PLENIER

4 | ANALYSE ET CONCLUSION

- RESULTATS DU CONCOURS EXTERNE
- RESULTATS DU CONCOURS INTERNE
- RESULTATS DU 3EME CONCOURS
- OBSERVATIONS DU JURY PLENIER

1 | PRESENTATION DU CONCOURS

▪ ORGANISATION

Le concours d'Animateur territorial, session 2017, est ouvert par le Centre de Gestion de la Côte d'Or pour l'Inter-région Est. Cette dernière se compose des Centres de Gestion des Ardennes (08), de l'Aube (10), de la Côte d'Or (21), du Doubs (25), du Jura (39), de la Marne (51), de la Haute Marne (52), de la Meurthe-et-Moselle (54), de la Moselle (57), de la Meuse (55), de la Nièvre (58), du Bas-Rhin (67), du Haut-Rhin (68), de la Haute-Saône (70), de la Saône-et-Loire (71), des Vosges (88), de l'Yonne (89), et du Territoire de Belfort (90).

▪ NOMBRE DE POSTES OUVERTS

Par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Côte d'Or, **89 postes** ont été ouverts pour ce concours, selon la répartition suivante :

NOMBRE DE POSTES		
EXTERNE	INTERNE	TROISIEME VOIE
40	44	5

La détermination du nombre de postes résulte du recensement des besoins effectués auprès de l'ensemble des collectivités de l'Inter-région Est.

▪ CALENDRIER

Période d'inscription	du 07 mars 2017 au 12 avril 2017
Période de dépôt des dossiers	du 07 mars 2017 au 20 avril 2017
Dates de l'épreuve écrite	21 septembre 2017
Date de la réunion du jury d'admissibilité	13 décembre 2017
Dates de l'épreuve orale d'admission	08, 09, 10 et 11 janvier 2018
Date de la réunion du jury d'admission	25 janvier 2018
Publication des résultats	26 janvier 2018

▪ MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions au concours ont été effectuées exclusivement par pré-inscription sur le site Internet du Centre de Gestion de la Côte d'Or www.cdg21.fr

Le dépôt des dossiers d'inscription a été effectué :

- soit au secrétariat du Centre de Gestion de la Côte d'Or,
- soit par voie postale, au Centre de Gestion de la Côte d'Or.

2 | CANDIDATS

▪ CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **Le concours externe** est un concours sur titre avec épreuve ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emploi telles que définies à l'article 2 du décret n°2011-558 du 20 mai 2011 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

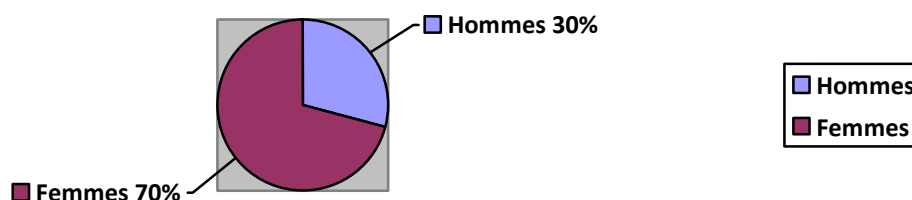
- **Le concours interne** est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, à la date de clôture des inscriptions. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

- **Le concours de 3ème voie** est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée déterminée, d'une ou plusieurs activités professionnelles ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

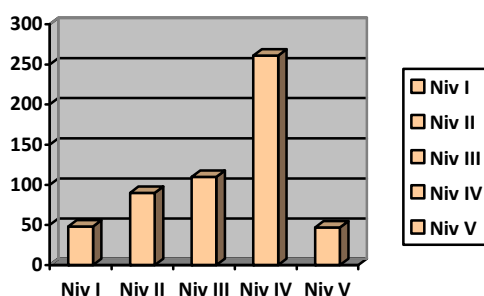
▪ ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Sur **556** (209 externes + 329 internes + 18 concours 3ème voie) candidats admis à concourir, **514** candidats proviennent de l'Inter-région Est, soit environ **92%** des candidats.

▪ REPARTITION FEMMES/HOMMES



■ NIVEAUX DE DIPLOMES



4

■ TAUX DE PRESENCE, D'ADMISSIBLES ET DE LAUREATS

Sur les 556 candidats admis à concourir, **421 candidats** (143 externes + 266 internes + 12 concours 3^{ème} voie) ont passé l'épreuve écrite d'admissibilité, soit 75 % de présents.

134 personnes (57 externes + 71 internes + 6 concours 3^{ème} voie) ont été déclarées admissibles : **130 candidats** (54 externes + 70 internes + 6 concours 3^{ème} voie) se sont présentés aux épreuves orales, soit 97 % de présents.

89 candidats (40 externes + 44 internes + 5 concours 3^{ème} voie) ont obtenu le concours d'Animateur territorial, session 2017.

3 | NATURE ET DEROULEMENT DES EPREUVES

■ DEROULEMENT DES EPREUVES ECRITES

➤ Concours externe :

Cette épreuve consiste à répondre à un ensemble de questions dont le nombre est compris entre 3 et 5, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée

(Durée : trois heures ; coefficient 1)

➤ Concours interne :

Cette épreuve consiste en la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois

(Durée : trois heures ; coefficient 1)

➤ 3^{ème} voie

Cette épreuve consiste en la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier la capacité du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois

(Durée : trois heures ; coefficient 1)

▪ DEROULEMENT DES EPREUVES ORALES

➤ Concours externe :

Cette épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

(Durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé; coefficient 1)

➤ Concours interne :

Cette épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

(Durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé; coefficient 1)

➤ 3^{ème} voie

Cette épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler.

(Durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé; coefficient 1)

▪ JURY PLENIER

Conformément au décret n°2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux, le jury plénier est constitué de :

- un fonctionnaire territorial de catégorie A ou B, et un fonctionnaire désigné dans les conditions prévues à l'article 14 du décret du 20 novembre 1985,
- deux personnalités qualifiées,
- deux élus locaux.

4 | ANALYSE ET CONCLUSION

▪ RESULTATS DU CONCOURS EXTERNE

Moyennes	Nombre de candidats
> 5 et < 10	9
10 et <11	8
11 et <12	6
12 et <13	17
13 et <14	6
14 et <15	6
15 et +	2

6

Les moyennes s'échelonnent entre 8,69/20 et 15,63/20. La moyenne générale des notes pour le concours externe est de 12/20.

Au vu du tableau ci-dessus, le jury a constaté que 45 candidats avaient obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Le jury a rappelé que 40 postes étaient ouverts au concours externe. Par conséquent, le jury plénier a fixé à **10,63/20** le seuil d'admission. Le jury a arrêté la liste des **40 lauréats**, au concours externe d'animateur territorial 2017.

▪ RESULTATS DU CONCOURS INTERNE

Moyennes	Nombre de candidats
> 5 et < 10	4
10 et <11	15
11 et <12	18
12 et <13	14
13 et <14	14
14 et <15	4
15 et +	1

7

Les moyennes s'échelonnent entre 8,75/20 et 15,38/20. La moyenne générale des notes pour le concours externe est de 11,86/20.

Au vu du tableau ci-dessus, le jury a constaté que 66 candidats avaient obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Le jury a rappelé que 44 postes étaient ouverts au concours interne. Par conséquent, le jury plénier a fixé à **11,50/20** le seuil d'admission. Le jury a arrêté la liste des **44 lauréats**, au concours interne d'animateur territorial 2017.

▪ RESULTATS DU 3EME CONCOURS

Moyennes	Nombre de candidats
11 et <12	1
12 et <13	3
13 et <14	1
14 et <15	1

8

Les moyennes s'échelonnent entre 11,75/20 et 14,25/20. La moyenne générale des notes pour le concours externe est de 12,81/20.

Au vu du tableau ci-dessus, le jury a constaté que 6 candidats avaient obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Le jury a rappelé que 5 postes étaient ouverts au 3^{ème} concours. Par conséquent, le jury plénier a fixé à **12/20** le seuil d'admission. Le jury a arrêté la liste des **5 lauréats**, au 3^{ème} concours d'animateur territorial 2017.

▪ OBSERVATIONS DU JURY PLENIER

Le jury plénier a entendu les remarques des correcteurs et examinateurs, comme suit :

Les correcteurs des épreuves écrites relèvent un niveau général faible. Le formalisme des copies fait défaut. Un manque de préparation est constaté.

Les examinateurs des épreuves orales ont indiqué que le niveau des candidats était très inégal. Le manque de connaissances en matière d'environnement territorial est important. Toutefois, il est relevé un assez bon niveau des candidats au 3^{ème} concours, qui satisfont aux attendus du cadre d'emploi des animateurs territoriaux.